



Projet de loi « Confiance » : le recul du service public de l'électricité !

La même méthode pour le gouvernement : faire voter un amendement qui n'a rien à voir avec le projet de loi examiné par l'Assemblée nationale.

Déjà en septembre 2017, le projet de loi Hydrocarbures ouvrait la voie aux réseaux intérieurs de distribution d'électricité des bâtiments, voulus par les promoteurs immobiliers. Avec le projet de loi « pour un Etat au service d'une société de confiance », le gouvernement réitère le vote d'un amendement déposé en catimini par des députés LREM et MODEM, et adopté en 1^{ère} lecture par l'Assemblée nationale : il s'agit de mettre en concurrence les gestionnaires de réseaux de transport et de distribution sur les raccordements, notamment les 300.000 raccordements annuels effectués pour les particuliers ! Producteurs et consommateurs pourront réaliser eux-mêmes leur raccordement, et ce, sans l'accord préalable des gestionnaires de réseaux, qui seront obligés de les intégrer au réseau public, si cet amendement n'est pas modifié dans les prochaines étapes du processus législatif !

Quelles sont les réelles motivations et implications de ces dispositions, auxquelles la FNME-CGT est opposée ?

- **elles suggèrent** que le service public n'est pas efficace en matière de raccordement, et que la concurrence serait en mesure d'apporter plus de satisfaction aux consommateurs. Derrière cette attaque sans fondement se cache, encore une fois, la satisfaction des promoteurs immobiliers ;
- **elles favorisent** l'intérêt individuel au lieu de l'intérêt collectif ; l'usager se focalisera seulement sur sa seule installation, ce qui fait fi d'une vision globale des réseaux et de l'optimisation collective ;
- **elles menacent** la sécurité des réseaux et des agents y intervenant. Or la qualité des travaux est un facteur essentiel à la fiabilité et à la qualité de l'énergie acheminée, dont les gestionnaires de réseaux sont responsables ;
- **elles vont à l'encontre** de l'égalité de traitement. Le raccordement des particuliers est aujourd'hui forfaitaire, calculé sur une moyenne entre les utilisateurs situés loin ou près du réseau, avec ou sans difficulté technique de réalisation ; cette péréquation disparaîtra et **la concurrence ne jouera qu'au bénéfice des clients les plus faciles à raccorder, au mépris de la solidarité garantie par le service public.**

Le gouvernement continue d'organiser la casse du service public de l'électricité. La FNME-CGT combattra par tous les moyens la remise en cause des missions de service public, dans l'intérêt des usagers, et va alerter les sénateurs en ce sens. La FNME-CGT revendique que l'ensemble des branchements soient confiés aux salariés des IEG, et demande à ENEDIS de ré-internaliser cette activité.

Interlocuteur : Bruno BOSQUILLON - 06 69 67 99 71

Pour le secteur distribution FNME-CGT, Stéphane TISON : 06 76 88 42 50



Contact Presse

Hervé BEQUET
06 09 68 54 94
hbequet@fnme-cgt.fr

www.fnme-cgt.fr



FNME CGT

263 rue de Paris 93516
Montreuil Cedex
Tel.: 01 55 82 78 00


#Fédérer les Énergies